



Pièces à fournir pour un dossier de succession

- Extrait d'acte de décès ou bulletin de décès.
- L'original du Livret de famille de la personne décédée.
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce.
- Copie de la donation entre époux.
- Testament.
- Livrets de famille, adresse, profession, téléphone, Mail des héritiers.
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers.
- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers Et les trois derniers relevés bancaires.
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable de la personne décédée.
- Titres de propriété, (si appartement identité du syndic) et estimation.
- Carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur.
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux. (original)
- Contrats de location Aides sociales perçues.
- Dernier avertissement et déclaration concernant l'impôt sur le revenu, l'IFI et la CSG.
- Dernières facture d'eau, d'électricité, de gaz
- Impôts locaux. (taxe foncière, taxe d'habitation)
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée. (date, montant, bénéficiaire)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation.

* Prévoir le versement d'une provision de 350,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées.

*S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint.